

## Service communal d'accueil périscolaire

### Information aux familles

#### Tarifs pause méridienne et accueil périscolaire à compter de 01 septembre 2024

Conformément à la délibération du conseil municipal du 10 avril 2024, les tarifs de la pause méridienne et des périodes d'accueil périscolaire pour tous les enfants inscrits à l'école communale (*qu'ils soient ou non-résidents sur la commune*) sont les suivants à compter du 01 septembre 2024 :

Tarif pause méridienne à compter du 01 septembre 2024			
Tranches (quotient CAF prioritaire, nombre d'enfants inscrits à l'école limitant la tranche)	Repas	Accueil midi-deux ou PAI	Participation totale famille hors PAI
0 - 600	4,00 €	1,00 €	5,00 €
601 - 1100 ou tranche maximum 3 enfants inscrits à l'école	4,00 €	1,40 €	5,40 €
1101 - 1600 ou tranche maximum 2 enfants inscrits à l'école	4,00 €	1,80 €	5,80 €
1601 et plus ou refus de transmission du quotient et du revenu	4,00 €	2,20 €	6,20 €

Tarif accueil périscolaire à compter du 01 septembre 2024	
Tranches (quotient CAF prioritaire, nombre d'enfants inscrits à l'école limitant la tranche)	Tarif par période d'accueil matin (7h30-8h20) ou soir 1 (16h30-17h15) ou soir 2 (17h15-18h00) à compter du 01 septembre 2024
0 - 600	1,10 €
601 - 1100 ou tranche maximum 3 enfants inscrits à l'école	1,20 €
1101 - 1600 ou tranche maximum 2 enfants inscrits à l'école	1,30 €
1601 et plus ou refus de transmission du quotient et du revenu	1,40 €

Patrick FERRAND, adjoint en charge des affaires scolaires

Longechenal, le 06 mai 2024

